

f Les nouvelles **fiscales**

SYNTHÈSES & COMMENTAIRES DE L'ACTUALITÉ

Loi de finances pour 2010

N° 1038 - 15 JANVIER 2010 - ISSN : 0399-1636



Lamy

une marque Wolters Kluwer

SOMMAIRE

DISPOSITIONS COMMUNES

Loi de finances pour 2010 : entrée en vigueur (art. 1)	6
Plus-values professionnelles : maintien du report d'impositions lors d'opérations successives (art. 31)	6
Créances du crédit d'impôt recherche : prorogation du remboursement anticipé (art. 5)	7
Prêt à taux zéro : crédit d'impôt au titre des avances sans intérêt versées en faveur de la première accession à la propriété (art. 90)	8

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Bénéfices agricoles : mise à jour des références communautaires (art. 11, 14, 15)	10
Bénéfices agricoles : imposition à la moyenne triennale en cas d'apport en société (art. 12)	11
Plus-values privées : application aux propriétaires de terres à usage forestier ou de peuplements forestiers (art. 13)	12
Bénéfices agricoles : intégration d'un aléa d'origine économique dans la déduction pour aléas (art. 91)	13
Prorogation du crédit d'impôt pour dépenses de remplacement pour congés des agriculteurs (art. 92)	14

TVA

Territorialité de la TVA sur les prestations de service : le « paquet TVA » (art. 102)	15
Système de climatisation : exclusion du bénéfice du taux réduit de TVA (art. 16)	21
Extension du taux réduit de TVA à la fourniture de logement et de nourriture dans les lieux de vie et d'accueil (art. 17) ..	22
Taux réduit de TVA : majoration des plafonds de ressources pour les ventes de logements sociaux en zone de rénovation urbaine (art. 103)	22
TVA intracommunautaire : cours des changes utilisables pour les opérations de janvier 2010	23

FISCALITÉ DES PERSONNES

Impôt sur le revenu : actualisation du barème 2009 et mesures d'accompagnement (art. 18)	25
Traitements et salaires : suppression de l'exonération partielle des indemnités de départ volontaire à la retraite (art. 100)	25
Traitements et salaires : assujettissement partiel des indemnités journalières versées en cas d'accident du travail (art. 85)	28
Traitements et salaires : exonération de la prime forfaitaire et de l'aide exceptionnelle décidées au sommet social du 18 février 2009 (art. 24)	29

Plus-values de cession d'immeubles – Indivision – Démembrement de propriété (art. 30)	29
Plus-values de cession de droits sociaux : exonération au sein du groupe familial (art. 29)	30
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les PME : aménagements des dispositions relatives aux FCPI, FIP, FIP Corse (art. 20)	31
Réduction d'impôt « Madelin » : prorogation (art. 88)	32
Réduction d'impôt « Scellier » : verdissement du dispositif (art. 82)	33
Réduction d'impôt « Scellier » : extension à certaines communes en zone dite C (art. 83)	34
Reprise de la réduction d'impôt pour investissement dans les résidences de tourisme situées dans certaines zones (art. 23 et 87)	35
Revenus différés : aménagement du système du quotient (art. 19)	36
Niches fiscales : abaissement du plafonnement global de l'effet de certains avantages fiscaux en matière d'impôt sur le revenu (art. 81)	37
RSAT : exonération d'impôt sur le revenu et prise en compte dans le calcul de la prime pour l'emploi (art. 25)	37
Déduction des charges afférentes au régime des monuments historiques : sociétés constituées par des personnes morales de droit public et des SEM (art. 109)	38
Bouclier fiscal : ajustement des modalités de calcul du droit à restitution (art. 101)	39

FISCALITÉ LOCALE

Remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (art. 2)	42
Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises : nouvelles règles de fixation des taux et régime transitoire (art. 2)	47
Financement des collectivités territoriales suite à la réforme de la taxe professionnelle : instauration de nouvelles impositions et réforme de taxes existantes (art. 2)	48
Conséquences financières de la réforme des finances locales : rapport sur les simulations détaillées des recettes de chaque collectivité territoriale (art. 76)	49
Réforme des finances locales : affectation de nouvelles ressources aux collectivités territoriales (art. 77)	51
Réforme de la taxe professionnelle : compensation des effets sur les finances des collectivités territoriales (art. 78)	53
Taxe foncière sur les propriétés bâties : modulation des exonérations dans les zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques (art. 96)	54
Taxes pour frais de chambre de commerce et d'industrie : réforme du financement des CCI (art. 79)	55
Modernisation de la taxe de balayage (art. 97)	56

TEOM : introduction d'un délai supplémentaire après la fusion d'EPCI (art. 98)57

EPCI à TPU : délai supplémentaire pour ajuster les mesures de compensation (art. 99)58

ENREGISTREMENT

ISF : Actualisation du barème pour 2010 (art. 18)61

Successions et donations : actualisation des barèmes et abattements (art. 18)61

Réduction d'ISF pour investissement dans les PME : assouplissement de la condition de réinvestissement (art. 26)62

Réduction d'ISF pour investissement dans les PME : précision sur l'entrée en vigueur du dispositif applicable aux souscriptions indirectes par des sociétés holdings (art. 27)63

Régime fiscal des pactes tontiniers conclus entre conjoints ou partenaires d'un Pacs (art. 33)64

Pacte Dutreil : assouplissement des modalités d'engagement de conservation des titres en cas de sociétés interposées (art. 34)64

Dons d'argent au profit des petits-enfants ou arrière-petits-enfants (art. 35)65

Donations assorties d'une clause de retour en cas de prédécès du donateur (art. 36)66

Droits de mutation à titre gratuit : extension des cas d'exonération liés à la personne du défunt (art. 28)66

CONTRÔLE ET CONTENTIEUX

Droit de communication : extension aux organismes débiteurs du RSA (art. 21)67

Comité des finances locales : articulation avec le rôle de la Commission consultative d'évaluation des normes (art. 108)68

AUTRES TAXES

Contribution à l'audiovisuel public : changement de dénomination-reconduction de l'exonération en faveur des personnes âgées (art. 32, 57 et 58)69

Taxe de l'aviation civile : hausse des tarifs et indexation sur l'inflation (art. 54 et 110)69

Droit de timbre sur les passeports ; réduction accrue en cas de fourniture des photographies (art. 55)70

Malus automobile : accélération de l'augmentation des tarifs dès 2011 (art. 47)71

Taxe d'aéroport : relèvement des taux plafonds et modalité de contrôle (art. 111)72

Dispositions non développées73

Abréviations74

→ **LES NOUVELLES FISCALES**, Revue bimensuelle paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois – case postale 614 – 1 rue Eugène et Armand Peugeot – 92500 Rueil-Malmaison ■
 Fondateur : Jean RONCAJOLA ■ Éditeur : WOLTERS KLUWER FRANCE, SAS au capital de 300 000 000 €
 ■ Siège social : 1, rue Eugène et Armand Peugeot, 92856 Rueil-Malmaison cedex – RCS Nanterre 480 081 306 ■ Associé unique : HOLDING WOLTERS KLUWER FRANCE ■
 Directeur de la publication, Président Directeur Général de Wolters Kluwer France : Xavier GANDILLOT ■ Directrice de la rédaction : Delphine Taieb ■
 Rédaction : Anna-Edwige Aheka, Camille Jue-Mohr ■ Ont également collaboré à ce numéro : Julie Bazin, Consultante fiscaliste SCET ; Gabriel Di Chiara, Juriste ; Marianne Girard, Consultante fiscaliste SCET ; Sophie Loyau, Fiscaliste ; Jean-François Pestureau, Expert-comptable ; Betty Toulemont, Avocat associée, PDGB ; Hervé Zapf, Avocat associé, PDGB ■ Réalisation PAO : Stéphanie Mastronicola, Caroline Ballagny ■ Secrétariat général : Manuela Brescia, Corinne Hennequin ■ Directrice commerciale : Martine PINEL ■
 Chef de groupe : Anne MALLET ■ Imprimeur : DELCAMBRE – Avenue des Deux-Lacs, ZA Courtaboef – 91140 Villejust ■ Numéro de Commission paritaire : 1210 T 87386 ■
 Dépôt légal : à parution – ISSN : 0399-1636 ■ Abonnement annuel : 423,71 € TTC Prix du numéro : 23,71 € TTC ■

→ Pour s'abonner ou commander un numéro : Tél : 0 825 08 08 00 ■
 Wolters Kluwer France service VPC – case postale 701 – 1, rue Eugène et Armand Peugeot – 92856 Rueil-Malmaison cedex ■

→ Pour passer une publicité : Tél : 01 76 73 38 57 – Fax : 01 76 73 48 84 ■



→ Le service lecteurs : Sur simple demande de votre part, vous pouvez obtenir **GRATUITEMENT**, par fax ou par courrier, le texte intégral de tout document dont les références sont identifiées par le logo SERVICE LECTEURS ■
 Pour contacter le service lecteurs : Tél : 01 76 73 37 83 – Fax : 01 76 73 48 83 – E-mail : nouvellesfiscales@wolters-kluwer.fr ■